

Volume 3 - Numéro 2, 2010 - Éditorial

Téléradiologie

Auteur



Professeur

Jean-Pierre Pruvo

Secrétaire general de la Société Française

de Radiologie

sfr@sfradiologie.org

L'organisation de l'Imagerie médicale en France concerne en premier les patients et bien sur les radiologues. La volonté du Conseil professionnel de radiologie est de faire évoluer l'organisation de la radiologie impliquant les radiologues et les manipulateurs, tout en améliorant la qualité des soins.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des outils extraordinaires qui doivent être mis au service des patients. En 2010, le Conseil professionnel de radiologie a défini un « plan pour l'imagerie en 10 mesures » constituant des grands objectifs à atteindre. Deux de ces mesures concernent les TIC : ne nous y trompons pas, tous les radiologues souhaitent leur développement, mais ce développement doit être rationnel, responsable et au service du patient. Le point n°3 du plan pour l'imagerie est de « soutenir l'installation des systèmes d'information, d'archivage et de partage des images assurant la mise en réseau des acteurs de soins », en premier lieu pour que les radiologues du territoire forment des équipes pluridisciplinaires. Le point n°4 est de, « Dans le cadre du développement de l'e-santé, déployer la téléradiologie pour garantir aux patients un acte d'imagerie médicalisée 24 h/24 sur l'ensemble du territoire ».

Le Conseil professionnel de radiologie souhaite travailler avec tous les professionnels de santé pour la mise en œuvre de la téléradiologie, organisation médicale soumise aux règles de bonnes pratiques qui ont été définies avec le Conseil national de l'Ordre des médecins et qui ont été précisées par le groupe de travail Téléradiologie de la Société Française de Radiologie dans plusieurs documents.

Ce plan pour l'imagerie nécessite la coopération des professionnels de santé. Les radiologues publics et les radiologues libéraux ont décidé d'un projet professionnel commun mutualisant leurs compétences et leurs plateaux techniques. La téléradiologie est indispensable à la réussite de ces coopérations qui doivent permettre de mieux s'organiser et d'absorber le « choc » démographique des années à venir : ce projet professionnel commun pourra prendre la forme d'un Pôle Sectoriel d'Imagerie Médicale (POSIM). Le projet médical du POSIM doit guider son fonctionnement et son organisation : radiologues, manipulateurs, équipement et TIC.

Nul doute que ce numéro d'IMAGING Management permettra à tous les acteurs de la télésanté, industriels, institutionnels, chefs d'entreprise, directeurs d'hôpitaux, etc. De mieux comprendre les préoccupations des radiologues qui souhaitent que les TIC soient mises en œuvre pour le patient et pour une médecine de qualité avant tout.

Published on : Wed, 30 Mar 2005